

Finances

Rapport annuel
2017–2018

Finances
Rapport annuel 2017-2018

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1649-2 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1651-5 (PDF : version française)

ISSN 2371-2864 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2371-2872 (PDF : version française)

12022 | 2018.10 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Le tout respectueusement soumis,

A blue ink signature of Ernie L. Steeves, written in a cursive style.

L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre

De la sous-ministre au ministre

L'honorable Ernie Steeves

Ministre des Finances

Monsieur,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Finances pour l'exercice financier du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Le tout respectueusement soumis,

A black ink signature of Nicole Picot, written in a cursive style.

Nicole Picot
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	5
Message de la sous-ministre	6
Priorités stratégiques	7
Faits saillants	8
Mesures de rendement.	9
Survol des activités du Ministère.	13
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	14
Information financière	18
Résumé des activités de recrutement.	19
Résumé des projets de loi et des activités législatives	20
Résumé des activités liées aux langues officielles	22
Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général	23
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	24
Annexe	25

Message du ministre

Le ministère des Finances s'est engagé à gérer la situation financière du Nouveau-Brunswick au moyen de la reddition de comptes, de la transparence et de la gestion responsable des finances de la province. Le gouvernement provincial déploie énormément d'efforts dans le dessein de répondre aux attentes de la population néo-brunswickoise. En tant que gouvernement, nous sommes déterminés à agir en collaboration pour gérer les finances provinciales, et ce, de façon viable. Nous savons que nous avons des défis à relever, mais nous sommes déterminés à trouver des solutions novatrices, efficaces et rentables.

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel 2017-2018 du Nouveau-Brunswick. Ce rapport fait état des épreuves, des activités et des réussites du Ministère. À partir de 2019, nous continuerons à tirer parti de ces réussites, tout en réduisant la dette et en positionnant la province pour la prospérité économique.

J'éprouve une fierté immense à être le ministre des Finances et je prends mon rôle très au sérieux. Le dévouement et le travail acharné du personnel ressortent clairement des pages de ce rapport. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec l'équipe du ministère des Finances au cours de la prochaine année pour relever nos cinq principaux défis : rétablir l'équilibre budgétaire, veiller à ce que l'économie du secteur privé soit forte et offrir des soins de santé accessibles et un système d'éducation de calibre mondial, tout en offrant une qualité de vie supérieure à toute la population néo-brunswickoise. Je sais qu'en maintenant le cap, nous réaliserons nos objectifs.

A blue ink signature of Ernie L. Steeves, written in a cursive style.

L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre des Finances

Message de la sous-ministre

Le ministère des Finances a travaillé fort cette année pour offrir aux Néo-Brunswickois un leadership, des conseils et des services innovants en matière financière.

Le rapport annuel 2017-2018 fait ressortir les réussites et les problèmes rencontrés par le ministère des Finances au cours de l'année. L'une de nos plus belles réussites a été de poursuivre l'initiative de rafraîchissement stratégique menée par nos employés : FIN 2.0. Cette initiative reste une priorité pour le personnel du ministère et nous sommes demeurés dévoués au cours de l'année écoulée à nos valeurs travail d'équipe, de respect, d'intégrité, de professionnalisme et de responsabilité.

Outre que nous avons rempli notre mission et œuvré en respectant nos valeurs, l'équipe du ministère des Finances a joué un rôle essentiel dans les préparatifs liés à la légalisation du cannabis par le gouvernement fédéral. Nous avons travaillé fort, en partenariat avec d'autres ministères, à la création d'un cadre législatif visant à protéger les Néo-Brunswickois dans le nouvel environnement légalisé.

Le ministère a connu d'autres réussites en 2017-2018, notamment en soutenant les ministères responsables dans des initiatives telles que l'initiative de lutte contre l'obésité et le tabagisme et le Plan d'action sur les changements climatiques; en abaissant le taux d'imposition des petites entreprises à 2,5 %, et en réduisant la bureaucratie par la mise en place d'un nouveau processus de déclaration des revenus trimestriels en ligne pour les demandeurs de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants. Le ministère a également accru l'adhésion au Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIIPE), à la suite des mesures prises par le gouvernement pour renforcer le programme.

Rien n'aurait été possible sans le travail acharné du personnel du ministère et sa détermination à voir le Nouveau-Brunswick prospérer. Je suis fière de notre collaboration au service de la province.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Picot'.

Nicole Picot
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Ce processus offre à la fonction publique une méthode éprouvée permettant d'appliquer la stratégie, d'augmenter l'obligation de rendre des comptes et d'alimenter constamment l'amélioration.

L'élaboration de la stratégie au moyen du système de gestion officiel repose tout d'abord sur la vision stratégique d'un Nouveau-Brunswick en marche. Cette vision est ancrée dans cinq secteurs prioritaires :

- *Emplois* – Créer l'environnement le plus propice à la création d'emploi par les Néo-Brunswickois, les entreprises, leurs idées, leur esprit d'entreprise et leur ardeur au travail. Les efforts de croissance seront guidés par le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*, qui repose sur les piliers suivants : accroître la main-d'œuvre, renforcer la capacité d'innovation, favoriser l'agilité du gouvernement, favoriser les investissements publics et privés dans l'infrastructure stratégique et accroître l'investissement en capital du secteur privé.
- *Éducation* – Améliorer l'éducation comme décrit dans deux plans décennaux, *Everyone at Their Best* (secteur anglophone) et *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* (secteur francophone), qui fixent des objectifs pour le système d'apprentissage précoce et d'éducation et établissent des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les priorités sont de s'assurer que les enfants et autres apprenants développent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, d'améliorer la littératie et la numératie pour tous les apprenants et de travailler à rendre les études postsecondaires plus accessibles et abordables.
- *Familles* – Créer un Nouveau-Brunswick plus fort et en meilleure santé en se concentrant sur sept aspects importants : améliorer l'accès aux soins primaires et aux soins de courte durée; promouvoir le mieux-être; soutenir les personnes ayant des problèmes de santé mentale; faciliter le vieillissement en santé et le soutien aux aînés; faire progresser l'égalité des femmes; réduire la pauvreté et fournir un soutien aux personnes ayant un handicap.
- *Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones* – Établir des relations plus solides avec les Premières Nations; renforcer les mesures relatives aux changements climatiques et travailler avec le gouvernement fédéral en vue de maximiser le financement fédéral, notamment en optimisant le financement pour les infrastructures et en accroissant la main-d'œuvre grâce à l'immigration.
- *Province intelligente* – Offrir aux contribuables une plus grande valeur pour leur argent en transformant la culture du gouvernement grâce à l'élimination des chevauchements; à l'adoption d'innovations technologiques afin d'améliorer les services et les économies; et à veiller à ce que le GNB dispose d'une main-d'œuvre disponible possédant les compétences, la formation, le soutien, le leadership et le milieu de travail dont elle a besoin pour réussir.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2017-2018, le ministère des Finances s'est concentré sur ces priorités stratégiques, de la façon suivante :

- Le service de la dette publique a coûté 34,4 millions de moins que le montant prévu au budget de 701 millions pour plusieurs raisons, notamment des revenus d'intérêts plus élevés sur des investissements à court terme, des taux d'intérêt plus faibles que prévu sur la dette consolidée et l'échéancier des flux de trésorerie.
- Le programme d'emprunt comprenait la première transaction mondiale depuis 2011, une émission obligataire à taux fixe de 500 millions de dollars américains sur 5 ans échangée contre une obligation en dollars canadiens.
- Augmentation de l'adhésion au Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIIPE), à la suite des mesures prises par le GNB pour renforcer le programme.
- La *Loi sur les prestations de pension* a été modifiée pour offrir aux promoteurs des régimes de retraite qui relèvent de multiples niveaux de compétence une flexibilité supplémentaire en matière d'exigences de solvabilité.
- Respect des obligations du Nouveau-Brunswick d'établir, en partenariat avec d'autres autorités compétentes au Canada, une autorité de régulation du marché des capitaux.
- Changements réglementaires apportés à la *Loi sur l'administration du revenu* afin d'actualiser les définitions et de clarifier les composants d'une inspection et d'une enquête, dans le but de s'assurer que le mandat de la nouvelle Unité de lutte contre la contrebande est clair et que l'unité possède l'autorité nécessaire pour mener à bien ses activités sans ambiguïté.
- Élaboration et mise en œuvre d'un nouveau processus de déclaration de revenus trimestriel en ligne pour les demandeurs de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants, processus qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative Province intelligente en s'appuyant sur la technologie pour offrir de meilleurs services tout en réduisant la bureaucratie.
- Élaboration d'un cadre de génération de revenus approprié au cannabis, ainsi que d'un modèle de distribution au détail et en gros responsable et efficace.
- Abaissement du taux d'imposition des petites entreprises à 2,5 %.
- Lancement de la campagne de communications sur l'évasion fiscale.

Mesures de rendement

Emplois	Mesures
Accroître l'investissement en capital du secteur privé.	Augmenter l'utilisation du crédit d'impôt (prévision et valeur réelle du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et des investissements de corporations de développement économique communautaires).
Province intelligente	Mesures
Éliminer le gaspillage et les chevauchements.	Recettes réelles par rapport aux recettes prévues au budget.
	Dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues au budget.

Emplois

Objectif de la mesure

Accroître l'investissement en capital du secteur privé.

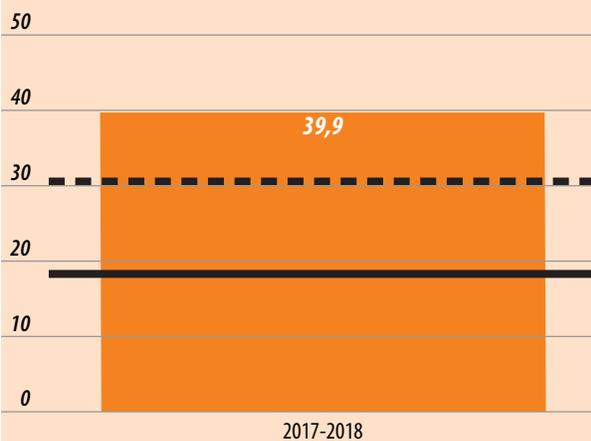
Mesure

Augmenter l'utilisation du crédit d'impôt (prévision et valeur réelle du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et des investissements de corporations de développement économique communautaires).

Description de la mesure

À la suite d'un engagement du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la *Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs* dans les petites entreprises a été modifiée afin d'augmenter le crédit d'impôt à 50 % pour les investissements dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick effectués par des particuliers admissibles en vertu du programme.

SBITC investments



Rendement global

Les modifications à la Loi ont continué de favoriser la participation et les investissements accrus dans le programme. Les investissements ont dépassé le niveau de 2016 de 13 % pour atteindre 39,9 millions de dollars. Le nombre de demandes est resté relativement stable (175) et le nombre d'investisseurs a augmenté de plus de 6 %, ce qui témoigne d'une meilleure connaissance du programme par la communauté des investisseurs et du fait que le programme est de plus en plus reconnu comme un outil efficace pour susciter des investissements en capitaux.

— Référence : 18,3 million de dollars
- - - - - Cible : 30,5 million de dollars
Réel : 39,9 million de dollars

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Avec la proclamation de la modification à la Loi et au règlement pour ajouter les investisseurs dans les corporations et les coopératives de développement économique communautaires, un plus grand nombre de Néo-Brunswickois sont au courant de ce programme de crédit d'impôt. Le Ministère tient compte de cette mesure afin de déterminer la sensibilisation des Néo-Brunswickois à l'égard du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a offert des séances d'information sur demande aux organisations de l'ensemble de la province afin de promouvoir le programme.

Province intelligente

Objectif de la mesure

Gérer le budget de manière responsable.

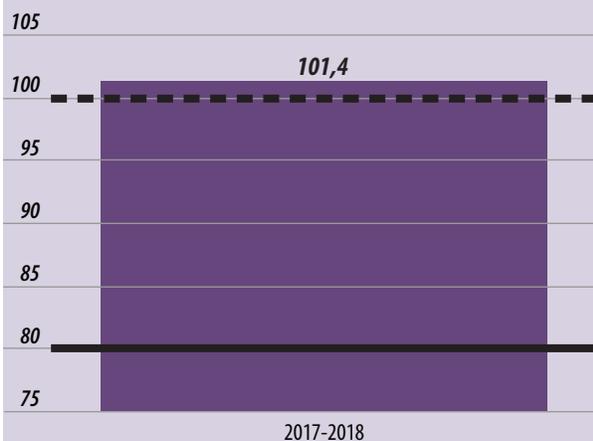
Mesure

Suivre les recettes réelles par rapport à celles prévues au budget pour le Ministère.

Description de la mesure

Pour mesurer le rendement des objectifs de recettes par rapport au budget, le Ministère effectue le suivi de ces flux de trésorerie.

Ratio of actual to budgeted revenue



Rendement global

Le Ministère a recueilli 1,4 % de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions budgétaires.

	Référence : 80,0 % de la mesure de l'objectif
	Cible : 100,0 %
	Réal : 101,4 %

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Elle permet de fournir une prévision annuelle de la situation financière du Ministère et figure sur le tableau de bord équilibré du GNB.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Cette mesure s'inscrit dans un effort continu visant à optimiser l'efficacité et à augmenter au maximum le potentiel de recettes grâce aux systèmes d'administration des recettes.

Province intelligente

Objectif de la mesure

Gérer le budget de manière responsable.

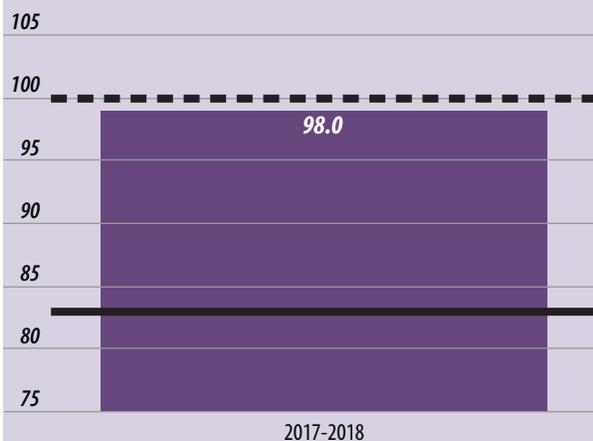
Mesure

Suivre les dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget pour le Ministère.

Description de la mesure

Pour mesurer le rendement du plan de dépenses par rapport au budget, le Ministère effectue le suivi de ces flux de trésorerie.

Actual to budgeted expenditure



Rendement global

Le Ministère a terminé l'année financière 2017-2018 à 2 % sous le budget, c'est-à-dire que les dépenses réelles ont atteint 98 % des dépenses prévues au budget.



Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Elle permet de fournir une prévision annuelle de la situation financière du Ministère et figure également sur le tableau de bord équilibré du GNB.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

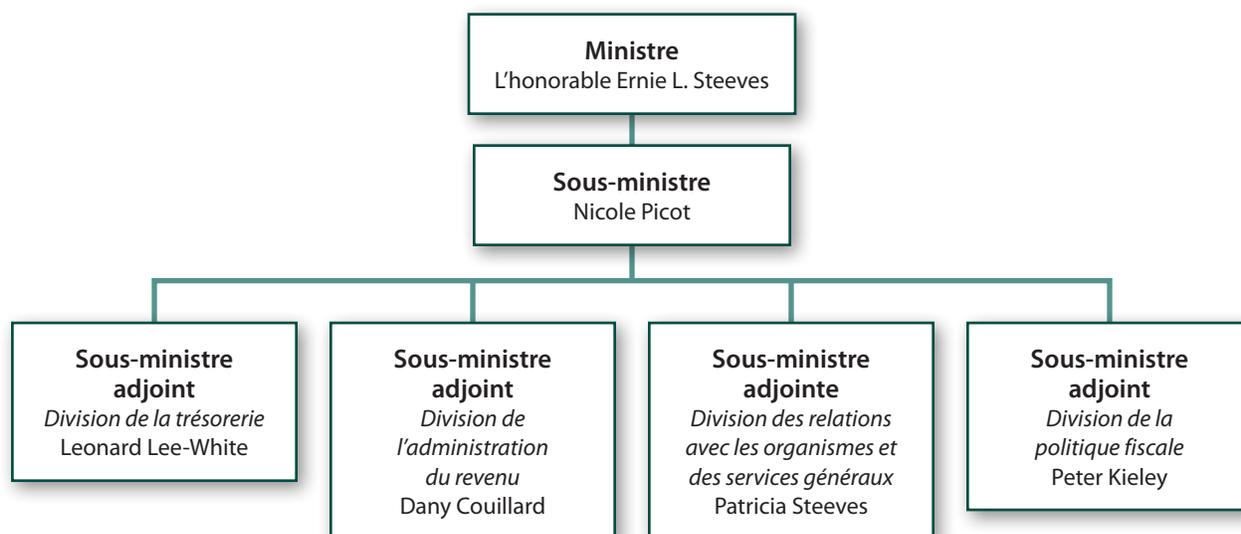
Cette mesure s'inscrit dans un effort continu visant à optimiser l'efficacité et à surveiller les dépenses.

Survol des activités du Ministère

Le ministère des Finances est un organisme central du GNB dont la mission consiste à adopter une conduite responsable en matière de finances et d'innovation et relativement aux conseils, programmes et services qui sont fournis au gens du Nouveau-Brunswick.

Le nombre d'employés au ministère des Finances (temps plein, temps partiel et contractuels) en 2017-2018 était de 123.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Division des relations avec les organismes et des services généraux

La **Division des relations avec les organismes et des services généraux** intègre plusieurs unités spécialisées et la fonction de services financiers en une seule division à multiples facettes. Ainsi, elle incorpore plusieurs rôles, responsabilités et services complexes et variés offerts au sein du Ministère ainsi qu'au gouvernement central et aux organismes clients internes et externes. La Division des relations avec les organismes et des services généraux comprend trois directions : Relations avec les organismes et Politique sur le jeu, Services financiers et Services stratégiques.

La **Direction des relations avec les organismes et de la politique sur le jeu** est chargée du fonctionnement et de la surveillance des programmes de jeu provinciaux qui génèrent plus de 150 millions de dollars de recettes pour le gouvernement et offre du soutien à des organismes qui, ensemble, génèrent plus de 170 millions de dollars. La Direction offre des conseils d'orientation stratégique, de l'information et des recommandations. Elle se charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, ainsi que de la recherche et de l'analyse financière concernant les programmes et la politique de jeu de la province, les initiatives de jeu responsable et l'initiative de légalisation du cannabis au détail. La Direction gère les ententes de fournisseurs de services du casino et est responsable de ses activités quotidiennes devant le conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick. La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick est une société de la Couronne établie en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux* à titre d'entité de direction et de gestion responsable des activités de jeu provinciales et à titre d'intervenant du Nouveau-Brunswick au sein de la Société des loteries de l'Atlantique. La Direction fournit également des services de secrétariat à la Société de gestion du cannabis nouvellement constituée. En outre, la Direction offre des conseils sur l'élaboration des politiques ainsi qu'un soutien et une surveillance de la responsabilité dans la gestion de la relation du Ministère avec les organismes dont il est responsable. Ces entités

comprennent la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick. Elle gère également les ententes de partage des recettes de jeu avec les Premières Nations.

La **Direction des services financiers** offre des services de comptabilité, des conseils financiers, des fonctions d'analyse et de contrôle, des services de gestion de l'actif, de gestion des risques, de surveillance financière et de production de rapports financiers à 15 ministères et organismes avec un budget combiné de 34 millions de dollars. Elle s'assure que l'établissement du budget annuel est conforme aux politiques, aux priorités et aux objectifs de dépense définis dans le cadre financier du GNB et est responsable de la préparation des documents de rapports budgétaires annuels. Elle offre des services de comptabilité à la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, notamment la préparation des états financiers annuels de la Société. La Direction gère les exigences en matière de télécommunication pour le Ministère et ses groupes de clients.

La **Direction des services stratégiques** offre des services de facilitation, des conseils et de l'encadrement dans l'élaboration et l'exécution du plan stratégique, ainsi que l'orientation du Ministère, la coordination et la gestion du processus de planification législative pour le Ministère et ses organismes connexes. Elle coordonne les examens et surveille toutes les questions liées aux soumissions pour les six comités du Cabinet (p. ex. mémoire au Conseil exécutif, avis d'intention) pour le Ministère et ses organismes connexes. La Direction fournit des services de gestion de projet et gère la mise en œuvre du processus d'excellence de rendement par l'intermédiaire du système de gestion officiel au sein du Ministère (le rôle du champion de l'harmonisation du Ministère réside au sein de la Direction). La Direction administre la gestion des dossiers électroniques et des systèmes de numérisation et offre un leadership en matière de gestion des nombreux programmes complexes de gestion de l'information du Ministère. La Direction offre également des services de liaison relatifs à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Élaboration d'un cadre stratégique législatif et de gouvernance concernant la supervision de la vente au détail du cannabis légal au Nouveau-Brunswick.*
- ◆ *Définition des options relatives à une approche stratégique renouvelée de la politique de jeu du Nouveau-Brunswick.*
- ◆ *Participation à l'initiative Laboratoire des producteurs d'alcools artisanaux.*
- ◆ *Élaboration et mise en application des réponses des intervenants à la vérification conjointe des vérificateurs généraux de la SLA.*
- ◆ *Traitement de 78 mémoires au Conseil exécutif, 44 demandes de droit à l'information et 12 nominations par décret à des postes dans des organismes, des conseils et des commissions.*

Division de la trésorerie

La **Division de la trésorerie** est responsable du financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des sociétés de la Couronne, de la gestion du Fonds consolidé et du Service de la dette publique, de l'investissement et de l'administration de divers fonds dédiés et de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière. La Division est composée de la Direction des marchés financiers et de la Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie.

La **Direction des marchés financiers** est chargée d'élaborer des stratégies annuelles d'emprunt à long terme, ainsi que de garantir, de négocier, d'exécuter, de régler et de déclarer la dette obligataire. Cela comprend l'exécution et la gestion des instruments connexes au besoin, comme le taux d'intérêt, la couverture de risque de devises étrangères et les produits dérivés. Les relations et les communications continues avec les intervenants et les investisseurs font partie intégrante de la gestion de la dette. La Direction est responsable de l'élaboration de politiques et de stratégies, de l'investissement et des rapports relatifs aux fonds d'amortissement et aux fonds en fiducie, ainsi que de réaliser des analyses et de donner des conseils sur la stratégie financière et comptable.

La **Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie** est responsable de la gestion et de la conciliation de la trésorerie du Fonds consolidé et de divers fonds dédiés. La Direction agit à titre de perceptrice du revenu pour le compte du gouvernement du Nouveau-Brunswick, initie les opérations de change, émet des dettes sous forme de bons du Trésor, négocie et gère les conventions bancaires, exploite les sociétés de financement de la Couronne, fait les prévisions du Service de la dette publique, s'assure que les intérêts et les paiements du principal sur la dette sont versés au moment opportun, agit à titre de liaison avec les agences de notation et réalise des analyses et donne des conseils sur la stratégie financière et comptable.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Le service de la dette publique a coûté 34,4 millions de moins que le montant prévu au budget de 701 millions en raison des revenus d'intérêts plus élevés, des taux d'intérêt plus faibles que prévu et du refinancement d'un contrat de location-acquisition.*
- ◆ *Le programme d'emprunt comprenait une transaction sur une obligation mondiale à taux fixe de 500 millions de dollars américains sur 5 ans échangée contre une obligation en dollars canadiens.*

Division de la politique fiscale

La **Division de la politique fiscale** fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales et budgétaires, les relations financières intergouvernementales et l'économie. La Division offre des conseils et elle formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en place des politiques fiscales du gouvernement. La Division a la responsabilité de l'élaboration et de la surveillance du plan budgétaire et du cadre fiscal pluriannuel, de la coordination de la préparation et de la production du discours annuel sur le budget, des rapports fiscaux et économiques, et de la surveillance et des rapports sur le rendement économique du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Elle est également responsable des prévisions économiques et des recettes, de la fourniture de données et d'analyses statistiques et des consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière de fiscalité, des programmes conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux*, ainsi que du Régime de pensions du Canada (RPC).

La Division est composée de la Direction de la politique fiscale et des revenus, de la Direction de l'analyse économique et statistique et de la Direction de la politique de l'impôt.

La **Direction de la politique fiscale et des revenus** contribue à la protection des intérêts financiers de la province en offrant des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information concernant les relations fiscales intergouvernementales. La Direction joue un rôle clé dans l'élaboration du cadre fiscal pluriannuel et du budget provincial, la préparation du discours sur le budget, des rapports fiscaux et économiques, la surveillance du plan budgétaire et la coordination des prévisions générales des recettes du gouvernement. Elle participe aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral, dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes de santé et sociaux, et au maintien continu de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le Régime de pensions du Canada.

La **Direction de l'analyse économique et statistique** assume des fonctions de planification, de surveillance et d'analyse économiques, ce qui inclut des services de soutien aux ministères. La Direction offre au gouvernement des services de recherche, d'analyse et d'information socioéconomiques et démographiques. Elle mène ses activités de statistique conformément à la *Loi sur les statistiques* par l'intermédiaire du bureau de coordination. La Direction coordonne la rédaction du discours sur le budget et d'autres rapports fiscaux et économiques.

La **Direction de la politique de l'impôt** effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait aux politiques fiscales. Elle élabore des options, offre des renseignements, des conseils et des recommandations en matière de fiscalité, et met en œuvre des mesures législatives appuyant les priorités du gouvernement en matière de politiques fiscales. Le travail d'élaboration des politiques de la Direction concerne tous les aspects de l'imposition : impôt sur le revenu (des sociétés et des particuliers), taxes à la consommation (taxe de vente harmonisée (TVH), taxe sur l'essence et les carburants, taxe sur le tabac), impôt foncier et autres taxes. Les responsabilités de la Direction comprennent les consultations fédérales-provinciales sur les questions fiscales et la négociation avec le gouvernement fédéral relativement aux ententes d'imposition conclues entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Division a préparé et diffusé 55 documents de faits saillants à partir du recensement de 2016 et en phase avec les communiqués thématiques de Statistique Canada. Un large éventail de sujets axés sur les résultats du Nouveau-Brunswick ont été préparés, qui couvraient des thèmes tels que le recensement de la population, les groupes d'âge, la langue, l'éducation, la main-d'œuvre, les revenus, l'immigration, les peuples autochtones, la mobilité, la famille et le logement.*
- ♦ *La Division a collaboré avec ses homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'examen triennal du Régime de pensions du Canada. En décembre 2017, les ministres des Finances ont conclu un accord de principe sur le RPC bonifié visant les prestations supplémentaires, notamment : l'introduction de dispositions d'exclusion dans le RPC bonifié pour élever des enfants ou en cas d'invalidité; la réduction des inégalités pour les jeunes survivants; l'extension des prestations d'invalidité aux jeunes retraités; et l'augmentation de la prestation de décès. Ces améliorations des prestations ne nécessiteront pas la modification des taux de cotisation prévus par la loi.*
- ♦ *De concert avec ses homologues provinciaux et fédéraux, la Division a analysé les changements potentiels du programme de péréquation du gouvernement fédéral dans le cadre du processus de renouvellement de la péréquation en 2019. Le gouvernement fédéral a par la suite annoncé des changements techniques de faible envergure dans le programme à partir de 2019, qui devraient apporter des avantages modestes à la province.*
- ♦ *Comme annoncé en décembre 2017, les ministres des Finances territoriaux, provinciaux et fédéraux ont conclu une entente de principe pour coordonner leur approche de la taxation du cannabis pour les deux premières années de sa légalisation. À la suite de cette annonce, la Division a collaboré avec ses partenaires fédéraux pour élaborer une entente bilatérale coordonnée sur le cannabis qui permettra au Nouveau-Brunswick de recevoir 75 % des droits du cannabis attribuables à la province, droits qui seront perçus par l'Agence du revenu du Canada et remis à la province.*
- ♦ *Conformément à l'engagement du gouvernement de baisser le taux d'imposition des petites entreprises pendant son mandat, le taux a été ramené de 4,5 % à 2,5 %.*

Division de l'administration du revenu

La **Division de l'administration du revenu** assure l'administration équitable, efficace et efficiente des programmes réglementaires et d'impôt. Elle offre également des conseils d'orientation stratégique et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de politiques fiscales. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). La Division offre également des renseignements opportuns sur les prévisions de recettes fiscales et des estimations pour le budget principal des dépenses. La Division est composée de la Direction de la recherche et de la politique de l'administration, de la Direction de la gestion des comptes et de la Direction des services de vérification et d'enquête.

La **Direction de la recherche et politique de l'administration de l'impôt** veille au respect des lois ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité incluent l'analyse des questions d'application de l'impôt, la fourniture d'interprétations et de conseils, et l'élaboration de propositions de modifications législatives.

La **Direction de la gestion des comptes** est chargée de veiller à la prestation efficace des programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité comprennent l'immatriculation et la délivrance de licences et de permis aux entreprises, la facturation et la perception de l'impôt foncier, le traitement des déclarations d'impôt et des demandes de remboursement, les fonctions comptables reliées aux recettes, l'élaboration et la mise en application des modifications législatives et la prestation d'un soutien et de conseils d'expert indispensables en matière d'administration des programmes fiscaux.

La **Direction des services de vérification et d'enquête** remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance de la conformité des activités visées par les lois désignées, tant au sein du Ministère qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

FAITS SAILLANTS

Pour la Direction de la recherche et de la politique de l'administration de l'impôt :

- ◆ Poursuite de la phase de mise en œuvre des modifications à la Loi sur la taxe de vente harmonisée en ce qui concerne les véhicules, entraînant la découverte de plus de 800 cas d'évasion fiscale.
- ◆ Recherche et interprétation en matière d'impôt sur le revenu nécessaires au commissaire de l'impôt pour rendre des décisions relativement à 113 objections et 10 appels au cours de l'exercice financier.

Pour la Direction de la gestion des comptes :

- ◆ Dans le cadre des efforts continus du Ministère visant à soulager la charge administrative, à réduire les erreurs et à encourager la déclaration rapide des transporteurs inscrits à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants, la Division a élaboré et mis en œuvre un nouveau processus de déclaration des revenus trimestriel en ligne.

- ◆ La Division continue d'améliorer les activités d'octroi de permis et de remboursement, en mettant en œuvre des mesures d'efficacité dans les processus. La Division a traité environ 6 800 autorisations et permis, et environ 12 700 remboursements, avec un temps de traitement moyen respectif de 4,5 jours et 7 jours.
- ◆ Poursuite de la numérisation des dossiers en vue d'améliorer la sécurité et de prolonger leur durée de vie. Plus de 67 000 dossiers ont été numérisés, pour un total de 180 400 documents numérisés à ce jour.
- ◆ La Division a procédé avec succès à trois ventes pour défaut de paiement des impôts. Le processus de vente pour défaut de paiement des impôts englobait 724 propriétés, ce qui a permis de recouvrer plus de 4 millions de dollars de recettes fiscales impayées.

Pour la Direction des services de vérification et d'enquête :

- ◆ Au cours de l'année fiscale, la Division a poursuivi les vérifications concernant la taxe provinciale sur les véhicules (TPV) en vertu de la Loi sur la taxe de vente harmonisée de la province. Dans le cadre des transactions de véhicule choisies pour les examens de routine en vue d'assurer la conformité à la Loi, certaines de ces transactions ont été aiguillées vers la Direction des services de vérification et d'enquête pour un examen et une enquête approfondis. Dans l'année, 449 vérifications ont permis de percevoir 444 074 dollars en TPV.
- ◆ Au cours de l'année financière, la Division a poursuivi l'administration et la vérification du Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises. En 2017-2018, la Division a approuvé 175 entreprises du Nouveau-Brunswick, ce qui a permis d'investir 39,9 millions de dollars dans les petites entreprises.
- ◆ En août 2017, la Division a lancé un nouveau projet lié aux vérifications de la taxe sur les biens personnels désignés (TBPD) en vertu de la Loi sur la taxe de vente harmonisée de la province. Dans le cadre de cette initiative, les transactions de type « remorque à bateau uniquement » ont été examinées pour s'assurer qu'elles respectent la Loi. En menant 196 enquêtes et en effectuant 71 vérifications en vertu de la TBPD, la Division a permis d'évaluer un montant fiscal supplémentaire de 91 833 \$.

Information financière

	Budget (000 \$)	Réel (000 \$)
Services personnels	8 001,5	7 443,4
Autres services	2 144,8	2 319,0
Documents et fournitures	176,8	97,4
Biens et équipement	136,8	29,2
Frais de la dette et autres	340,0	696,7
TOTAL	10 799,9	10 585,7

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue les pouvoirs de dotation à chaque administrateur général pour son ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'année financière 2017-2018 du ministère des Finances.

Le Ministère a lancé neuf concours, dont sept ouverts (publics) et deux restreints (internes).

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année		
Type de poste	2017	2016
Permanent	114	121
Temporaire	8	9
TOTAL	122	130

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations suivantes en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination en poste	Description de la nomination du poste	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : – un niveau d'expertise et de formation poussé – un niveau élevé de compétences techniques – la nécessité d'avoir des experts reconnus dans leur domaine	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des groupes de minorités visibles l'égalité d'accès aux offres d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents identifiés dans les bassins de talents du Ministère ou d'un autre et qui satisfont aux critères en quatre points de l'évaluation du talent, notamment le rendement, la disponibilité opérationnelle, la volonté et l'esprit critique.	16(1)(b)	0
Mutation horizontale	Le processus de mutation du GNB permet de transférer les employés issus des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou qui est nommée pour une période déterminée en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes COOP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Finances ni auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
31	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-31.pdf	Le 5 mai 2017	Les modifications proposées à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> du Nouveau-Brunswick ont éliminé les crédits d'impôt pour les droits de scolarité et les études à compter du 1er janvier 2017. Grâce à ces modifications, les crédits d'impôt pour droits de scolarité et pour études inutilisés et reportés des exercices antérieurs à 2017 peuvent être déclarés en 2017 et au cours des années d'imposition subséquentes.
32	<i>Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-32.pdf	Le 5 mai 2017	Les modifications permettent d'étendre la portée des arrangements préalables de services de pompes funèbres qui peuvent être coordonnés par les prestataires funéraires et de clarifier les exigences relatives au transfert des programmes d'arrangements préalables de services de pompes funèbres. Ces mesures permettent de renforcer la protection du consommateur tout en promouvant la conformité par rapport aux règlements.
54	<i>Loi modifiant la Loi sur les agences de recouvrement</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-54.pdf	Le 5 mai 2017	Les modifications habilite la Commission des services financiers et des services aux consommateurs à régir les organismes de règlement de dette, ce qui renforce la protection des consommateurs du Nouveau-Brunswick.
55	<i>Loi sur les services d'évaluation du crédit</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-55.pdf	Le 5 mai 2017	La nouvelle <i>Loi sur les services d'évaluation du crédit</i> habilite la Commission des services financiers et des services aux consommateurs à régir l'évaluation du crédit et à restreindre les activités des sociétés de redressement de crédit. Ces mesures permettent de renforcer la protection des consommateurs du Nouveau-Brunswick.
60	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-60.pdf	Le 5 mai 2017	Réduction de 3,5% à 3,245 % du taux du crédit d'impôt pour dividendes sur les dividendes payés à partir du revenu imposé au taux des petites entreprises pour l'année d'imposition 2017.
68	<i>Loi sur les emprunts de 2017</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-68.pdf	Le 5 mai 2017	Les modifications permettent, au lieutenant-gouverneur en conseil, en vertu de l'article 4 de la <i>Loi sur les emprunts</i> de la province, de recueillir des sommes d'argent ne dépassant pas 815 millions de dollars en tout.
69	<i>Loi de 2017-2018 portant affectation de crédits</i> https://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-69.pdf	Le 5 mai 2017	Il peut être prélevé sur le Fonds consolidé une somme ne dépassant pas au total 8 361 816 000 \$ qui servira à subvenir, ainsi qu'il est énoncé à l'annexe, aux diverses charges et dépenses des services publics.
7	<i>Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-7.pdf	Le 20 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> – Cette loi apporte des éclaircissements sur certains articles concernant les risques partagés consécutifs à l'expérience de cinq années acquise avec la partie II de la Loi. – Elle clarifie pour les administrateurs de régimes de pensions l'interprétation de certaines dispositions de la <i>Loi sur les prestations de pension</i>.
8	<i>Loi concernant le Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-8.pdf	Le 20 décembre 2017	Cette loi renforce l'efficacité, les processus et l'indépendance judiciaire du Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs. Elle permet de s'assurer que les personnes ne sont pas privées de leur droit de faire appel des décisions des organismes de réglementation devant un tribunal..

N° de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
17	<i>Loi constituant la Société de gestion du cannabis</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-17.pdf	Le 16 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> – La Loi proposée constitue la Société de gestion du cannabis, une société de la Couronne chargée d'assurer la surveillance, l'organisation, la conduite, la gestion et le contrôle de la vente au détail du cannabis à usage récréatif au Nouveau-Brunswick. – Elle définit une politique de responsabilité sociale de l'entreprise et d'utilisation responsable, politique applicable aux initiatives de sensibilisation et d'éducation du public concernant l'usage du cannabis récréatif.
18	<i>Loi sur le fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-18.pdf	Le 16 mars 2018	Cette loi garantit que les fonds seront disponibles de manière continue pour assurer les travaux essentiels, la recherche et le financement. Elle constitue un comité consultatif composé à parts égales de personnes du gouvernement et d'autres externes au gouvernement chargées d'apporter des conseils sur le financement.
20	<i>Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-20.pdf	Le 16 mars 2018	Les modifications autorisent la Société à participer à cette nouvelle industrie en ajoutant à ses activités l'achat, la vente et la distribution du cannabis récréatif.
22	<i>Loi sur les régimes de pension agréés collectifs</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-22.pdf	Le 20 décembre 2017	Cette loi permet la définition d'un nouveau type de régime de pension; s'occupe du problème des Néo-Brunswickois qui arrivent à la retraite avec un montant de pension insuffisant; offre la possibilité aux travailleurs autonomes et aux employés de petites et moyennes entreprises du Nouveau-Brunswick de cotiser à un régime de pension; permet aux petites et moyennes entreprises du N.-B. d'offrir à leurs employés un régime de pension à faible taux de cotisation; offre aux travailleurs autonomes et aux employés de petites et moyennes entreprises du Nouveau-Brunswick un autre outil pour les aider à planifier leur retraite; et harmonise davantage la loi sur les régimes de pension du N.-B. avec les lois des autres provinces canadiennes.
23	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-23.pdf	Le 20 décembre 2017	<p>Les modifications sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre de la dernière phase de l'engagement du gouvernement à abaisser le taux d'imposition des petites entreprises de 4,5 % à 2,5 %. – Réduction de 3,245% à 2,853% du taux du crédit d'impôt pour dividendes sur les dividendes payés à partir du revenu imposé au taux des petites entreprises pour l'année d'imposition 2018, et réduction de 2,853 % à 2,75 % pour 2019 et les années d'imposition suivantes. – Élimination de la déduction aux entreprises pour les contributions aux partis politiques. – Surveillance de la conformité des dispositions législatives du Nouveau-Brunswick par rapport à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> du gouvernement fédéral par suite des modifications apportées à ladite loi.
30	<i>Loi modifiant la Loi sur les assurances</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-30.pdf	Le 16 mars 2018	La modification vise à empêcher les sociétés d'assurance de refuser la garantie à des personnes co-assurées innocentes pour des dommages causés par un(e) conjoint(e) violent(e).
45	<i>Loi sur les emprunts de 2018</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-45.pdf	Le 16 mars 2018	Cette loi permet à la province d'obtenir un financement pour un terme supérieur à un an pour des nouveaux besoins de liquidités budgétaires. L'autorisation demandée équivaut à 775 millions de dollars.
46	<i>Loi portant affectation de crédits</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-46.pdf	Le 16 mars 2018	La Loi a fermé le budget principal des dépenses et le budget principal des immobilisations présentés par le gouvernement.

Les lois et les règlements pour lesquels le Ministère était responsable en 2017-2018 sont accessibles à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=9>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le Plan sur les langues officielles du Ministère a été élaboré en fonction du nouveau *Plan sur les langues officielles* du gouvernement présenté en 2015. Le Plan d'action du Ministère comprend des moyens stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité (axes) établis dans le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale du gouvernement du Nouveau-Brunswick*. Ces plans font partie d'une initiative visant à faire progresser le statut des langues officielles et à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises par le Ministère pour remplir les obligations prévues par la *Loi sur les langues officielles*.

Axe 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province :

- Objectif : s'assurer que le Ministère a maintenu et mis à jour les profils linguistiques appropriés. S'assurer, lorsque le Ministère recrute un complément bilingue dans une équipe linguistique, qu'il le fait évaluer par l'intermédiaire de Service Nouveau-Brunswick.
- Les profils linguistiques ont tous été actualisés et tenus à jour régulièrement pour s'assurer que les exigences linguistiques établies dans chaque unité de travail répondaient aux besoins des clients, conformément à la politique sur la langue de service.

Axe 2

Un environnement et un cadre qui encouragent tous les employés à parler la langue officielle de leur choix dans le milieu de travail :

- Objectif : s'assurer que les services au personnel et les autres services destinés aux employés sont disponibles dans la langue officielle choisie par l'employé. Dans le cadre de son plan d'action, le Ministère s'assure que les nouveaux employés, les employés mutés d'autres ministères et les employés actuels sont au courant qu'ils peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix. Au cours du processus de recrutement, le Ministère utilise le nouveau modèle de lettre d'offre qui permet au nouvel employé d'aviser les RH et la direction de la langue officielle dans laquelle il préfère recevoir ses communications.

Axe 3

Voici certains des efforts constants fournis par le Ministère pour promouvoir les langues officielles :

- s'assurer que les langues officielles sont un des éléments clés pris en compte dans l'élaboration des politiques internes et externes;
- s'assurer que les communications écrites et verbales faites aux employés sont offertes dans les deux langues et au même moment;
- mener les réunions d'examen du rendement dans la langue officielle choisie par l'employé,
- faire la promotion continue des langues officielles dans les diverses activités de formation et à tous les événements réunissant du personnel.

Axe 4

S'assurer que les employés de la fonction publique possèdent une bonne connaissance et compréhension de la Loi sur les langues officielles, des politiques et des règlements de même que des obligations de la province en matière de langues officielles :

- Objectif : lors des réunions d'examen du rendement, les gestionnaires s'assurent que les employés sont au courant et ont mis à jour leurs connaissances des obligations du GNB en matière de langues officielles. Lorsque de nouveaux employés sont embauchés au Ministère, le responsable des ressources humaines leur envoie un courriel avec les liens vers les politiques relatives aux langues officielles.
- Stratégie : les gestionnaires sont au courant que les examens du rendement doivent être effectués dans la langue officielle de choix afin d'être conformes aux politiques relatives aux langues officielles. Une section a été ajoutée aux examens du rendement afin d'indiquer la langue officielle de choix de l'employé pour la réunion.
- Le premier bulletin sur les langues officielles a été distribué à tous les employés.

Conclusion

Le Ministère a assuré la promotion constante des politiques sur les langues officielles et a continué d'offrir des services de qualité aux clients, dans la langue officielle de leur choix. Le Ministère n'a reçu aucune plainte relative aux langues officielles et est très fier de cette réussite.

Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général

Section 1 : Comprend l'année de déclaration actuelle et l'année précédente.

Nom et année du domaine de vérification avec lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
Rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick – Volume III – Examen spécial (2017) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V3/Chap2f.pdf Chapitre 2	2
Ministère des Finances – Points découlant de notre audit des états financiers de la province (2016) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V4/Chap4f.pdf Chapitre 4, pages 96 et 107	2

Recommandations adoptées	Mesures prises
2.139 Nous recommandons au ministère des Finances de proposer au Cabinet que les Finances assument la responsabilité de l'ensemble : – des modifications de la politique en matière d'impôt foncier – des programmes sur les avantages et les allègements en matière d'impôt foncier.	Le Cabinet a approuvé les recommandations, ainsi que le plan d'action proposé, le 14 février 2018. Le ministère des Finances se chargera du contrôle législatif, ainsi que de la mise en œuvre adéquate des politiques liées à l'impôt foncier au fur et à mesure qu'elles évoluent.
2.146 Nous recommandons que le ministère des Finances émette des relevés d'impôt foncier distincts des avis d'évaluation, qui indiquent clairement comment les impôts fonciers sont calculés, en tenant compte de tous les crédits, déductions et exemptions applicables.	Le ministère des Finances travaille actuellement en collaboration avec SNB à la mise en œuvre de cette recommandation.
4.75 Nous recommandons que le ministère des Finances détaille formellement son processus d'examen et d'approbation des estimations fournies par le gouvernement fédéral pour calculer les recettes provenant de l'impôt des sociétés. La preuve documentée de l'approbation doit être conservée à des fins de vérification.	À l'avenir, le ministère des Finances devra fournir la documentation liée à l'approbation des estimations du gouvernement fédéral.
4.86 Recouvrement des soldes des comptes débiteurs	Le ministère des Finances a accepté que ses soldes débiteurs soient surveillés mensuellement et de collaborer avec Service Nouveau-Brunswick (anciennement le Conseil du Trésor) de manière permanente pour améliorer l'efficacité du processus de recouvrement.

Section 2 : Comprend les périodes de déclaration des troisième, quatrième et cinquième années.

Nom et année du domaine de vérification avec lien vers le document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
Ministère des Finances – Système d'impôt foncier (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V1/Agrepf.pdf Chapitre 4, pages 91 à 94	5	5
Ministère des Finances – Recouvrement des créances (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/agrepf.pdf Chapitre 5, pages 213 à 217	2	2
Ministère des Finances – Points découlant de notre audit des états financiers de la province (2014) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Chap4f.pdf Chapitre 4, pages 108 et 109	2	2
REMARQUE : La responsabilité en incombait au Bureau du contrôleur de la province		
Ministère des Finances – Points découlant de notre audit des états financiers de la province (2015) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap6f.pdf Chapitre 6, pages 153 et 155	3	3
Ministère des Finances – Dette publique (2015) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V4/Chap2f.pdf Chapitre 2, pages 18 à 20	8	2

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Finances n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2017-2018.

Annexe

**Tableau 1 :
Services de vérification
et d'enquête**

Volumes d'activité pour 2017-2018

Activité de programme ou service	Volume de cession
Vérifications	1 747
Examens et inspections de la conformité	302
Enquêtes	733
Visites d'information	269
Élimination des retours délinquants	41
Remboursements	50
Pénalités administratives	157
Poursuites et contrôles routiers	73
Sous-total	3 372
Avertissements et amendes	47
Examen des vérifications d'autres instances	371
Volume total	3 790

**Tableau 2 :
Services des programmes**

Le tableau suivant fournit les dépenses ou recettes correspondantes des divers programmes en matière de prestations et d'impôts administrés par la Division de l'administration du revenu.

Volumes d'activité pour 2017-2018

Programme ou service	Volume (nombre)	Montant (000 \$)
Paiements de la taxe sur le capital des corporations financières	148	32 454
Remboursements au titre du programme de la taxe sur le capital des corporations financières	14	4 815
Paiements faits par les percepteurs au titre des carburants	1 398	321 744
Remboursements des taxes sur les carburants	2 639	31 337
Remboursements de la taxe de vente harmonisée	53	459
Programme d'aide pour l'énergie domestique	42 856	4 286
Dégrèvement d'impôt foncier pour personnes à faible revenu (de janvier à décembre 2017)	25 689	6 496
Prestation pour personnes âgées à faible revenu	43 230	17 292
Paiements au titre de la taxe provinciale sur les véhicules	49 497	24 454
Remboursements de la taxe provinciale sur les véhicules	1 390	629
Certificats d'impôt foncier	22 613	548
Paiements de l'impôt foncier	755 995	1 109 404
Remboursements de l'impôt foncier	7 744	8 151
Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées	103	97
Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises *	175	39 943
Taxe sur les biens personnels désignés	1 118	1 150
Paiements faits par les percepteurs au titre du tabac	253	164 339
Remboursements de la taxe sur le tabac	362	12 044

* Ces chiffres représentent le nombre de demandes approuvées et la valeur totale des investissements.